

Devoir Aménagement et Développement Économique Territorial

L3 mai 2026

5pts 1) Les deux extraits de texte ci-dessous proviennent d'une revue ayant consacré un numéro spécial aux enjeux que représente l'économie résidentielle pour les territoires ruraux. Expliquez, en recourant aux notions de « bases », pourquoi l'économie résidentielle peut présenter des atouts pour ces types de territoires.

Il vous était explicitement demandé ici, et avec insistance, de recourir aux notions de base afin de présenter les atouts potentiels de l'économie résidentielle pour des territoires ruraux. Il vous fallait donc retourner à la théorie de Hoyt et expliquer ce qu'il définissait par le secteur basique (celui qui apporte des revenus à un territoire tirés de l'extérieur de celui-ci), puis expliquer les apports de Davezies et définir la base résidentielle. Selon ce dernier, les revenus extérieurs ne seraient plus apportés par le seul secteur industriel exportateur comme chez Hoyt (dénommé *base productive* chez Davezies), mais aussi par des revenus tirés de la présence sur le territoire de fonctionnaires (*base publique*), de personnes dont les difficultés conduisent au versement de prestations (*base sociale*) et enfin de revenus associés à la présence de retraités + de migrants pendulaires + de touristes (*base résidentielle*).

Certes, le texte évoquait pour les territoires ruraux la participation d'un solde migratoire positif et vous avez été nombreux à traiter de territoires ruraux attractifs pour des périurbains, ou des retraités et touristes, quand ils bénéficient d'aménités paysagères et à insister sur le rôle des nouvelles mobilités. Des territoires ruraux même non attractifs bénéficient toutefois de l'économie résidentielle par le versement de retraites à des personnes souvent modestes et qui n'ont pas quitté le territoire (le chiffre de 35% des revenus basiques de la Creuse associés à un tel versement de retraites a été repris par certains).

Il restait à ajouter que ces flux de revenus issus de la base résidentielle venaient alimenter, à travers la consommation, une activité locale domestique : commerces, services à la personne, construction ... et une hausse de l'emploi.

3pts 2) Les auteurs des deux textes évoquent les risques associés à l'économie résidentielle pour le développement de territoires ruraux, mais n'est repris que le caractère saisonnier de certains des emplois associés. Quels risques autres existent, importants au point que l'on considère que ce type de développement fait débat ?

Il vous fallait indiquer ici que nombre d'emplois associés à l'économie résidentielle même s'ils ne sont pas saisonniers restent peu qualifiés et rémunérés (aide à domicile, employé dans les commerces, la restauration ...). Pour les territoires les plus attractifs, l'arrivée de retraités, résidents secondaires, touristes contribue à une hausse importante des coûts du foncier et de l'immobilier. Les actifs peinent ainsi à se loger sur place. Les jeunes locaux diplômés doivent quant à eux généralement partir, faute d'emplois correspondant à leurs qualifications.

Toute mono-spécialisation est fragile et une compétition à l'échelle nationale et internationale existe entre les lieux touristiques. Vous avez été nombreux également à évoquer la possibilité de crises telles que le COVID, ou de crise climatique affectant par exemple les territoires ruraux dont l'économie est fondée sur les sports d'hiver. Plusieurs d'entre vous également ont indiqué que les réductions budgétaires affectant des revenus de la redistribution pouvaient frapper certains territoires résidentiels.

Certains également ont évoqué le risque environnemental associé à l'économie résidentielle (consommation de terres agricoles, d'espaces naturels, aussi bien dans la cadre de la périurbanisation que du développement touristique).

4pts 3) Expliquez ce qu'est « le dépassement du dilemme efficacité/équité qui consisterait à juxtaposer pôles de compétitivité et espaces résidentiels ».

Vous ne pouviez ici vous contenter de paraphraser le texte. Il fallait dans un premier temps expliquer la première forme de dépassement évoquée dans la question. La politique des pôles de compétitivité (dont il fallait présenter quelques grands principes) contribue à la forte concentration d'activités, emplois, création de

valeur ajoutée dans des parties du territoire déjà bien dotées, généralement métropolitaines. Certains auteurs (dont Davezies à une certaine époque) défendent son maintien pour des questions d'efficacité économique et renvoient à la politique de redistribution la fonction aménagiste de répartition plus équitable des emplois et revenus sur le territoire.

En vous fondant sur le texte, vous avez été nombreux à indiquer que les deux piliers résidentiel et productif pouvaient au contraire s'épauler localement, en revenant sur les exemples concrets qui y étaient présentés.

4pts 4) Dans quelle politique publique récente le souhait exprimé de « se préoccuper d'actions visant le tissu productif des petits pôles et de leurs bassins ruraux à la situation diversifiée » vous semble-t-il avoir trouvé une traduction ? Expliquez pourquoi.

La question était liée aux deux précédentes et il fallait réfléchir à des politiques cherchant à favoriser un développement productif et non seulement résidentiel dans des bassins ruraux et petits pôles. Essentiellement, il fallait donner quelques informations sur le dispositif Territoires d'industrie, auquel beaucoup ont pensé.

L'objectif d'Action cœur de ville n'est quant à lui pas spécifiquement productif. Il vise à réanimer des centres-villes, notamment par une action sur les commerces qui appartiennent à l'économie résidentielle. Les dispositifs locaux de création de ZAE, d'immobilier d'entreprise cités par certains sont **des actions de développement économique** et ne correspondent pas à une politique, qui comporte un objectif aménagiste de rééquilibrage des activités sur le territoire national pour Territoires d'industrie.

4pts 5) En vous reportant aux politiques de développement économique local de la communauté d'agglomération ou de la communauté de communes choisie pour votre diagnostic, indiquez quelles réflexions vous inspire ce texte.

Il y a eu de nombreux bons développements pour la réponse à cette question. Beaucoup ont montré que sur le territoire choisi, les acteurs du développement tentaient de « marcher sur les deux jambes des piliers productif et résidentiel ». D'autres ont au contraire insisté sur les fragilités du territoire étudié associées à une économie trop exclusivement résidentielle (ou productive).

Il n'y avait ici pas de hors-sujet ou de non compréhension du sujet. Les notes ont dépendu uniquement de la finesse des informations et de l'intelligence de l'argumentation.

L3– Économie régionale et urbaine – 6 mai 2023 - Corrigé
Isabelle Géneau

6pts *En réfléchissant aux principaux dispositifs à dimension économique mis en place par la politique d'aménagement du territoire en France avant le lancement de la politique des pôles de compétitivité, présentez de manière*

synthétique les grandes caractéristiques qui permettent aux auteurs de considérer qu'il y a eu un tournant, ou une rupture avec la mise en place de cette même politique des pôles de compétitivité.

Les auteurs présentaient très clairement dans le premier paragraphe ce qu'ils considéraient constituer « un tournant ». Notamment : « *alors que l'objectif majeur de la politique d'aménagement du territoire était d'éviter la concentration des activités sur quelques régions riches et d'aider des territoires en déclin, la politique des pôles de compétitivité part de l'idée qu'il faut encourager le regroupement d'activités économiques et de recherche d'un même secteur sur un territoire donné afin d'améliorer la productivité des entreprises* », ou : « *d'un objectif affiché d'équité on est passé à un objectif d'efficacité* ».

Il vous fallait traiter ici des politiques : de déconcentration industrielle, des pôles de croissance, de reconversion industrielle, des SPL¹. Le principe qui guide chacune d'elles est la recherche de l'équité socio-spatiale. Vous pouviez présenter différentes mesures qui les accompagnaient visant à empêcher la concentration d'activités dans les régions les mieux dotées (agrément/redevance de la politique de déconcentration) ou à aider des territoires en déclin ou en manque d'activités économiques (elles étaient ici très nombreuses). Il était alors simple de leur opposer la politique des pôles de compétitivité, en indiquant que les pôles étaient assez peu nombreux (71 puis 54) et qu'ils se concentraient dans les territoires urbains déjà les plus pourvus en activités économiques. L'objectif affiché pour cette politique est par ailleurs le renforcement de la compétitivité d'entreprises dans des secteurs considérés comme stratégiques dans la concurrence internationale. Vous avez été assez nombreux à citer à bon escient le changement d'acronymes qui avait accompagné sa mise en place (CIADT vers CIACT et DATAR vers DIACT).

4pts *Quels mécanismes, non présentés par les auteurs dans cet extrait, permettraient d'associer concentration spatiale et hausse de productivité pour les entreprises ?*

Vous pouviez ici recourir aux présentations de tels mécanismes abordées dans les travaux des chercheurs italiens sur les districts, de P. Krugman et de M. Porter sur les clusters. Les entreprises concentrées dans un même lieu bénéficient d'externalités positives sous la forme d'économies d'agglomération. Ces dernières sont liées par exemple à la réduction des coûts de transport entre établissements impliqués dans la même chaîne de valeur, à la réduction des coûts de transaction entre eux. Vous avez été nombreux à traiter également de la circulation facilitée des informations, des effets buzz et de leurs impacts sur l'innovation.

Certains d'entre vous également ont proposé un développement sur le partage de cultures communes et de savoir-faire au sein de telles agglomérations, sur l'impact positif des relations de confiance entre les acteurs qui y sont localisés.

Tous ces atouts assurent aux entreprises une productivité plus élevée, ou des rendements croissants selon la terminologie de P. Krugman. Ils leur offrent aussi une plus grande flexibilité, atout fondamental dans une économie postfordiste.

5pts *Quels facteurs pourraient expliquer que la politique des SPL n'ait pas eu d'effet sur la productivité des entreprises concernées ? Quels arguments pourraient alors justifier le prolongement du dispositif sous la forme de la politique des grappes d'entreprises ?*

Il suffisait ici de reprendre ce qui avait été présenté en séance du rapport d'évaluation de cette politique : les dotations de l'État ont été faibles (35 000€ en moyenne par SPL en 8 ans), l'effet levier modeste. Les groupements d'entreprises atteignaient rarement une taille critique (50 entreprises en moyenne). Les actions se sont orientées davantage vers la recherche de marchés (présence dans les salons, sites internet) que d'innovation dans les procédés de production ou les produits. Enfin, de nombreux groupes d'entreprises ont candidaté à l'appel d'offre lancé par les pouvoirs publics, parce qu'ils se retrouvaient déjà sur une mauvaise pente et/ou dans des territoires en difficulté.

¹ Vous avez été moins nombreux à traiter des deux dernières politiques que des deux premières. Elles rentrent pourtant bien dans cette même catégorie. Dans la politique des SPL, on veille à l'homogénéité de la répartition sur le territoire des labellisations et on souhaite encourager des formes de développement industriel qu'on associe à des territoires plutôt ruraux. La politique de reconversion industrielle vise quant à elle à aider des territoires dépourvus d'activités.

La politique des grappes d'entreprises mise en place en 2009, en partie pour d'anciens SPL qui ne pouvaient obtenir le label de pôle de compétitivité, est orientée fondamentalement vers des PME et des actions pratiques qui n'ont pas à être tournées vers l'innovation. Les grappes sont nombreuses (126) et réparties elles aussi de manière relativement homogène sur le territoire français. Au contraire de la politique des pôles de compétitivité, cette politique reste orientée vers des objectifs classiques d'aménagement du territoire et pouvait d'ailleurs être citée dans la première question.

J'ai ajouté ici systématiquement un point à toutes les copies ; les conditions d'enseignement de cette année m'ayant conduite à passer plus rapidement que d'habitude sur ces critiques. Vous êtes peu nombreux à les avoir enregistrées de manière détaillée.

5pts *Que comprenez-vous et que pensez-vous des critiques adressées par les économistes auteurs de ce texte à la politique des pôles de compétitivité et de l'autre voie d'intervention qu'ils préconisent ?*

Cette question visait d'une part à évaluer votre capacité, à la suite d'un semestre d'enseignement, à identifier le positionnement d'auteurs et à mobiliser de manière structurée des arguments qui appuient votre jugement. Les auteurs défendent une vision libérale (ou plus précisément néo-libérale puisque qu'ils indiquent considérer que « l'action des seules forces du marché n'est pas optimale » et qu'ils continuent à préconiser une action publique, mais prudente et éclairée pour accompagner les décisions des entreprises). Il fallait revenir dans votre démonstration sur le positionnement des auteurs en faveur du « tournant » traité dans la première question (« la politique des pôles de compétitivité la France gagnerait en termes d'efficacité à davantage de concentration géographique ; de ce point de vue, le tournant affiché de la politique d'aménagement du territoire est le bienvenu ») et sur leur affirmation de l'existence de « clusters naturels ». Vous pouviez ensuite présenter les critiques qu'ils adressent à une action étatique trop centralisée et insuffisamment informée et leur défense de mesures publiques qui se fixeraient comme objectif la seule levée d'obstacles à la formation de « clusters naturels ».

Quelques développements dans les copies revenaient sur les risques associés à certaines préconisations des auteurs. L'insuffisante mobilité des actifs français sur laquelle les auteurs insistent est souvent soulignée aujourd'hui. Les mesures proposées pour la résoudre ne sont pas le développement de transports, mais de nouvelles politiques de logement : construire davantage dans les zones tendues et surtout réduire la part des ménages propriétaires en France, en n'appuyant plus l'acquisition du logement. Une ou deux copies ont évoqué des risques sociaux associés à de telles mesures.

Certains d'entre vous ont simplement tiré parti de leurs connaissances des rapports d'évaluation des pôles de compétitivité pour défendre l'idée que cette politique semblait produire des résultats positifs, en dépit des critiques adressées par les auteurs. Les mêmes ont souvent souligné que cette politique comportait une dimension endogène, en accordant un rôle important aux collectivités territoriales, qu'elle s'appuyait sur des groupements déjà importants d'entreprises dans une filière donnée et que ce n'était pas, comme l'indiquaient les auteurs, un seul « État mal informé » qui aurait choisi « à la fois les « bons » secteurs et les « bons » territoires » », d'une manière sous-entendue comme non pertinente.

Quelques-uns ont défendu la politique des pôles de compétitivité, en arguant de la nécessité de compenser ses effets négatifs par des politiques de redistribution.

D'autres enfin ont considéré que les politiques du type de celle des pôles de compétitivité devaient relever d'autres ministères, comme celui de l'industrie, et que la politique d'aménagement du territoire devrait continuer à s'en tenir au grand principe de la recherche de l'équité socio-spatiale.